

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2446

12 octobre 2011

SOMMAIRE

Foxworth Finance S.A.	117373	Lagavulin Invest S.A.	117372
Gedeon Investments S.A.	117373	La Petite Voevre S.à r.l.	117362
Geduma S.A.	117374	Lavica Development S.A.	117400
GHP International	117373	Le Carré S à r.l.	117371
Glenriver S.A.	117374	LeClair S.A.	117371
Golden Cape S.A.	117374	Lehnkering HoldCo S.à r.l.	117371
GSO Royal Holdings CB (Luxembourg) S.à r.l.	117374	Lubelim S.A.	117403
HarbourVest Acquisition S.à r.l.	117375	Lubelim S.A.	117401
H.I.G. Luxembourg Holdings 7S S.à r.l. ..	117375	Luricawne Wind S.à r.l.	117372
Hypo European S.A.	117394	Lux European Holdings S.à r.l.	117372
Ibex International S.à r.l.	117394	Lux European Holdings Subsidiary S.à r.l.	117372
IMMO3F s.à r.l.	117394	117372
International Shipowners Reinsurance Company S.A.	117394	LXIV S.à.r.l.	117404
Invest-Finance Luxembourg S.A.	117395	Malmaison Europe S.à r.l.	117404
IOF Real Estate Luxembourg S. à r.l. ...	117395	Mars Propco 26 S.à r.l.	117405
Ipprojects S.à r.l.	117395	Mars Propco 27 S.à r.l.	117405
Ipprojects S.à r.l.	117396	Mars Propco 28 S.à r.l.	117407
Ipsila S.A.	117396	Mars Propco 29 S.à r.l.	117407
Kefen S.à r.l.	117396	Mars Propco 30 S.à r.l.	117407
Kglynvest - Mundi S.à r.l.	117400	Mars Propco 31 S.à r.l.	117408
Kikuoka Luxembourg S.A.	117400	Mars Propco 32 S.à r.l.	117408
Kipanya S.A.	117400	M&G Real Estate Finance 1 Co	117404
KLC Holdings IX S.A.	117399	Readz	117375
Klépierre Luxembourg S.A.	117362	Riga Capital S.A.	117405
Kredyt Inkaso Portfolio Investments (Luxembourg)	117396	Solal Holding S.A.	117407
LACB S.à r.l.	117373	Tension Holdco S.à r.l.	117401
Lafayette 23 S.à r.l.	117371	Triton III No. 12 S.à r.l.	117397
		Vam Investments S.A.	117362

Klépierre Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.398.

—
Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration dont la date sera celle de la dernière signature.

Résolution

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité:

- de conférer des pouvoirs bancaires individuels et illimités à Messieurs Laurent MOREL, en sa qualité d'administrateur Président, et à Monsieur Jean-Michel GAULT, en sa qualité d'administrateur.

Le 17/05/2011.

Le Conseil d'Administration

Laurent MOREL / J.M. GAULT / J. WINANDY / FIDUPAR

- / - / - / Signature

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011119452/17.

(110136929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

La Petite Voevre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 137.891.

Décision de l'Associé unique en date du 20 décembre 2010

La soussignée: RECYFINA S.A., avec siège social au 462, route de Longwy, L-4832 à Rodange,

Seule associée de La Petite Voevre S.à r.l. dont elle détient les 100 parts sociales, a pris ce jour les décisions suivantes:

- Transfert du siège social de la société du 81, rue J.-B. Gillardin, L-4735 Pétange au 462, route de Longwy, L-4832 Rodange.

- L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Pascal Wagner en tant que gérant, avec effet au 20 décembre 2010.

Monsieur Franck Sertic, demeurant professionnellement au 462, route de Longwy, L-4832 Rodange est nommé en qualité de gérant avec effet au 20 décembre 2010.

RECYFINA S.A.

Franck Sertic

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011119453/19.

(110137412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Vam Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.789.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the fourth day of October.

Before us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. MALANE INVESTMENTS LIMITED, a company limited by shares organized and existing under the laws of the Isle of Man, with registered office at 11, Hope Street, Douglas, Isle of Man, IM1 1AQ, and registered with the Registrar of Companies under number 006643V,

here represented by Mr François GEORGES, private employee, residing professionally at L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy dated September 29, 2011.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

2. SER-FID ITALIANA FIDUCIARIA E DI REVISIONE S.P.A., a company limited by shares organized and existing under the laws of Italy, with registered office at Via Durini n. 9, 20122 Milano, Italy, and registered with the Chamber of Commerce of Milan under number 03300120155,

here represented by Mr François GEORGES, private employee, residing professionally at L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

by virtue of a proxy dated September 28, 2011.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of "VAM INVESTMENTS S.A.".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets, provided that such activities are not regulated by the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above is to be taken as descriptive not limitative.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 478,182.- (four hundred and seventy-eight thousand one hundred and eighty-two Euro) divided into 478,182 (four hundred and seventy-eight thousand one hundred and eighty-two) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 1,000,000.- (one million Euro) to be divided into 1,000,000 (one million) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on October 3, 2016, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Friday of the month of June at 11.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business Year - Distribution of Profits

Art. 18. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory Dispositions

- 1) The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2011.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2012.
- 3) The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.
- 4) By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The 478,182 (four hundred and seventy-eight thousand one hundred and eighty-two) shares have been entirely subscribed by the shareholders as follows:

MALANE INVESTMENTS LIMITED, prenamed	262,949
SER-FID ITALIANA FIDUCIARIA E DI REVISIONE S.P.A., prenamed	<u>215,233</u>
Total: four hundred and seventy-eight thousand one hundred and eighty-two shares	478,182

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 478,182.- (four hundred and seventy-eight thousand one hundred and eighty-two Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at two thousand Euro.

Résolutions of the Sole Shareholder

The shareholders, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general annual meeting of the year 2017:

1. Mr François GEORGES, private employee, born on 20 March 1967 in Luxembourg, residing professionally in L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
2. Mr Alvaro CARNEVALE, private employee, born on 4 July 1964 in Metz (France), residing professionally in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
3. Mr Guillaume LE BOUAR, private employee, born on 2 November 1971 in Brignoles (France), residing professionally in L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Mr François GEORGES, prenamed has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: The private limited liability company "Veridice s.à r.l.", having its registered office in at 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 154.843.

Third resolution

The company's registered office is located at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, whom is known to the notary by her surnames, Christian names, civil status and residences, said proxyholder of the appearing parties signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mil onze, le quatre octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. MALANE INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée suivant les lois de l'île de Man, ayant son siège social à 11, Hope Street, Douglas, Ile de Man, IM1 1AQ, enregistrée au Registrar of Companies sous le numéro 006643V,

ici représentée par Monsieur François GEORGES, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 29 septembre 2011.

La prédite procuration, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

2. SER-FID ITALIANA FIDUCIARIA E DI REVISIONE S.P.A., une société par actions de droit italien, ayant son siège social à Via Durini n. 9, 20122 Milan, Italie, enregistrée à la Chambre de Commerce de Milan sous le numéro 03300120155,

ici représentée par Monsieur François GEORGES, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 28 septembre 2011.

La prédite procuration, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «VAM INVESTMENTS S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de tous titres de créance, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Affiliées»). La Société peut également consentir des garanties et accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses propres obligations ou les obligations de ses Sociétés Affiliées. La Société peut également nantir, céder, grever de charges ou autrement créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La description qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 478.182,- (quatre cent soixante-dix-huit mille cent quatre-vingt-deux euros) représenté par 478.182 (quatre cent soixante-dix-huit mille cent quatre-vingt-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 3 octobre 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.
- 3) Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.
- 4) Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 478.182 (quatre cent soixante-dix-huit mille cent quatre-vingt-deux) actions ont été souscrites comme suit:

MALANE INVESTMENTS LIMITED, prénommée	262.949
SER-FID ITALIANA FIDUCIARIA E DI REVISIONE S.P.A., prénommée	<u>215.233</u>
Total: (quatre cent soixante-dix-huit mille cent quatre-vingt-deux) actions	<u>478.182</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 478.182,- (quatre cent soixante-dix-huit mille cent quatre-vingt-deux euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Les actionnaires prénommés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2017:

1. Monsieur François GEORGES, employé privé, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
2. Monsieur Alvaro CARNEVALE, employé privé, né le 4 juillet 1964 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
3. Monsieur Guillaume LE BOUAR, employé privé, né à Brignoles (France) le 2 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Monsieur François GEORGES, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2017: La société à responsabilité limitée «Veridice s.à r.l.», ayant son siège au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154.843.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec la notaire le présent acte.

Signé: F. GEORGES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2011. LAC/2011/44194. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138471/444.

(110159902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Lafayette 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 923.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 152.776.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société le 16 mai 2011, le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2011119456/16.

(110136878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Le Carré S à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9523 Wiltz, 28, Montée des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 108.124.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2011119458/10.

(110137416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Lehnkering HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.148.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lehnkering HoldCo S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011119459/12.

(110137515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

LeClair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 67.241.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011119460/11.

(110137485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Luricawne Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 162.249.

EXTRAIT

Par contrat de cession de parts sociales du 17 juin 2011, Hg Incorporations Limited, une société ayant son siège social à 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni et inscrite au Companies House sous le numéro 4572042 a transféré douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société à HgCapital Renewables (Nominees) Limited, une société ayant son siège social à 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni et inscrite au Companies House sous le numéro 05650157.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luricawne Wind S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011119461/17.

(110136946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Lux European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.850,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.705.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 juin 2011 les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Kim Thompson-Springer, avec adresse professionnelle au 1100-10830, Jasper Avenue, T5J 2B3 Edmonton, Alberta, Canada au mandat de Gérant de catégorie A, avec effet au 22 juin 2011 et pour une durée indéterminée.

2. Nomination de Muriel Bourgeois, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant de catégorie B, avec effet au 22 juin 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011119462/16.

(110136855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Lagavulin Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, route d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 98.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011119465/10.

(110137320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Lux European Holdings Subsidiary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 337.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.613.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 juin 2011 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Kim Thompson-Springer, avec adresse professionnelle au 1100-10830, Jasper Avenue, T5J 2B3 Edmonton, Alberta, Canada au mandat de Gérant de classe A, avec effet au 22 juin 2011 et pour une durée indéterminée.

2. Nomination de Muriel Bourgeois, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant de classe B, avec effet au 22 juin 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011119463/15.

(110136854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

LACB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 107.493.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2011119464/12.

(110136883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Foxworth Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1645 Luxembourg, 14, Montée du Grund.

R.C.S. Luxembourg B 117.311.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011119393/11.

(110137348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

GHP International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 153.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011119411/11.

(110137244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Gedeon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 57.807.

*Extraits des résolutions adoptées par l'actionnaire
unique de la société en date du 18 avril 2011*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statutaire de 2017, à savoir:

1. Administrateurs:

1.1 John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

1.2 John Mills, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

1.3 Kathryn Bergkoetter, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. Commissaire aux comptes:

ECOVIS Luxembourg, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011119409/21.

(110137303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Geduma S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 111.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011119410/9.

(110136935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Glenriver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 141.485.

Le Bilan au 02 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 août 2011.

Sebastian Buffart.

Référence de publication: 2011119413/10.

(110137355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Golden Cape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 117.920.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011119415/12.

(110137319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

GSO Royal Holdings CB (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 137.874.

Extrait des résolutions écrites date du 10 août 2011

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de M. Aidan Foley , né le 08 Décembre 1976 à Waterford en Irlande, demeurant professionnellement au 16 Avenue Pasteur au Luxembourg, à la fonction de gérant de catégorie B avec effet au 10 Août 2011.
- De nommer Mme. Agnes Csorgo, née le 27 Juillet 1978 à Hatvan en Hongrie, demeurant au 280 Park Avenue, demeurant professionnellement au 16 Avenue Pasteur au Luxembourg, à la fonction de gérante de catégorie B avec effet au 10 Août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011119420/16.

(110137364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

H.I.G. Luxembourg Holdings 7S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.094.

Par résolutions signées en date du 18 août 2011, l'associé unique a pris la décision de nommer Laurence Goblet, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011119421/13.

(110136862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

HarbourVest Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.506,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 160.666.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011119423/11.

(110137321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Readz, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 162.745.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) The private limited liability company governed by the laws of Belgium "PARANA MANAGEMENT CORP", established and having its registered office in B-9830 Sint-Martens-Latem, Zuylenveld 10, registered with the Commercial Court ("Rechtbank van Koophandel") of Gent under the number 0862.414.528,

here duly represented by its statutory manager, Mr. Guido VAN DER SCHUEREN, company manager, residing in B-9830 Sint-Martens-Latem, Zuylenveld 10 (Belgium).

2) Mr. Bart DE PELSMAEKER, company director, residing in B-1820 Steenokkerzeel, Esdoornlaan 12 (Belgium).

Such appearing parties have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which they deem to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société anonyme (public company limited by shares) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles") (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is "Readz".

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any other commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises, including but not limited to companies that develop, market, sell, implement and maintain software products and systems.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to subsidiaries, affiliated companies, or other companies, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, or any other company, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and guarantee the repayment of any money borrowed.

The Company may also privately issue convertible bonds or similar instruments or bonds with subscription rights, or issue any financial instruments convertible into shares and any other similar debt instruments in any form whatsoever.

The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company itself will not directly carry out any industrial activity nor maintain a commercial establishment opened to the public.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg and abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 500,000.- (five hundred thousand Euros) represented by 100 (one hundred) class A shares with a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) each and 400 (four hundred) class B shares with a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) each. All shares are subscribed and fully paid-up.

All shares are registered shares. A register of shareholder(s) shall be kept by the Company. The register shall mention the name and the address of each shareholder, the number of the shares the shareholder holds as well as the indication of payments made in relation thereto and, as the case may be, the date of any transfer of shares.

The Company's authorized capital is set at EUR 4,000,000.- (four million Euros) represented by 800 (eight hundred) class A shares with a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) each and 3,200 (three thousand two hundred) class B shares with a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) each.

In accordance with article 32 of the Law, the board of directors is authorized and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital, in one time or by successive tranches, by issue of new shares at or without a premium, to be paid up in cash, by the exercise of the subscription and/or conversion rights under the terms and conditions of convertible bonds, similar instruments or bonds with subscription rights or any other financial instruments convertible into shares issued from time to time by the Company, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital, or in any other way to be determined by the board of directors;
- to issue convertible bonds or similar instruments or bonds with subscription rights or to issue any financial instruments convertible into shares under the conditions to be set by the board of directors, provided however that these bonds or instruments are not to be issued to the public;
- to determine the place and the date of the capital increases, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issuance of new shares.

Such authorization is valid for a period of five (5) years starting from the date of the publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

The board of directors may delegate to any director or any other duly authorized person, the power of acknowledging the contribution and receiving payment for the shares representing all or part of the increase of capital within the authorized capital.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in a legal form, the first paragraph of the present Article 6 will be amended such as to the capital increase so rendered effective. Such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes and any necessary step for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment has to be taken.

The share capital and the authorized share capital, as the case may be, may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for an amendment of the Articles.

Subject to the provisions of this Article 6, the shareholders will have a preferential subscription right, based on their respective shareholding in the Company, to participate in subsequent increase of the share capital of the Company by way of contribution in cash, in compliance with the provisions of Article 32-3 of the Law.

If several classes of shares have been issued and the shares issued belong to one class only, the general meeting of the shareholders of the Company may restrict the preferential subscription right to the holder of such class only or grant the preferential subscription right to the holders of shares of other class only after that right has been exercised by the holders of the shares of the class in which the new shares are issued.

In addition, within the limits of the authorized share capital, the board of directors may decide to withdraw or limit the preferential subscription rights of the shareholders in accordance with the provisions of Articles 32-3 of the Law.

Art. 7. Voting Rights. All shares have identical voting rights and each shareholder has voting rights commensurate to its respective shareholding in the Company.

In case the ownership of a share is split between bare ownership (nue propriété) and usufruct (usufruit), the person holding the usufruct of the share has the voting right of the latter.

Art. 8. Indivisibility of Shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares.

1. General.

The shares can only be transferred in compliance with the terms and conditions stipulated hereunder and with the provisions of the Law.

2. Free Transfers.

Holders of shares will be entitled to transfer their shareholding to one or more successors (mortis causae) or Affiliates of their choice (the "Successors"), if the Successors adhere to any subscription and shareholders' agreement relating to the Company and that might be entered into from time to time by the shareholders of the Company (a "Subscription and Shareholders' Agreement").

Any free transfer of shares shall be notified in writing both to the board of directors and to the other shareholders and shall comply with the transfer formalities as laid down in the Law.

For the purpose of this section 2., "Affiliate" shall mean, with respect to any person, any other person directly or indirectly controlling, controlled by or under common control with such person or entity including, without limitation, any general partner, managing member, officer or director of such person or any venture capital fund now or hereafter existing that is controlled by one or more general partners or managing members of the same management company with such person.

3. Notification of Proposed Transfer of Shares.

Except for free transfers as set forth in section 2. above, any holder of shares (a "Transferring Holder") who wishes to transfer all or part of its shares (a "Transfer") shall first give a notice thereof to the board of directors, with a copy to the other holders of shares (the "Transfer Notice") containing the particulars of the proposed transfer, including:

(i) the full name or the corporate name of the prospective transferee ("Prospective Transferee") including identification details of the part(y)(ies) ultimately controlling the Prospective Transferee;

(ii) the number of shares the Transferring Holder intends to transfer (the "Offered Shares");

(iii) the price and conditions of payment offered by the Prospective Transferee, including, in case the proposed Transfer is not or not only for cash, the estimated value of the consideration (the "Requested Price");

(iv) any other relevant terms of the proposed Transfer (including the envisaged closing date for the proposed Transfer); and

(v) the indication that the Prospective Transferee acknowledges and accepts obligations with respect to tag-along rights.

4a. Approval by the Board of Directors.

The board of directors shall meet within thirty (30) days following the receipt of the Transfer Notice and the envisaged Transfer shall be submitted for approval of the board of directors. Any decision to approve the envisaged Transfer shall require a unanimous vote by the board of directors. If the board of directors approves the envisaged Transfer, said transfer shall be free and the sections 5a and 5b below shall not apply.

The board of directors shall inform all shareholders of its decision to approve or not to approve the envisaged Transfer within fifteen (15) days as of such decision (the "Board Notice").

4b. Valuation of the Shares

In the event that the board of directors does not approve the envisaged Transfer pursuant to Section 4a and the envisaged Transfer relates to either (i) a proposed Transfer that does not result in the determination of a Requested Price (e.g. in the framework of a donation) or (ii) a proposed Transfer where the Requested Price is not or not only indicated in cash, then each holder shall be entitled, within thirty (30) days of the date of the Board Notice, to request that the value of the Offered Shares be determined by a mutually acceptable independent appraiser or, failing agreement on the identity of such independent appraiser, by a reputable Luxembourg accounting or audit firm that is independent from all shareholders, to be designated by the president of the board of directors (the "Independent Appraiser").

The Independent Appraiser shall determine the fair market value of the Offered Shares (or such portion of the consideration offered for the Offered Shares that does not consist of cash) within thirty (30) days from the date of its appointment and inform the board of directors thereof, which shall forthwith inform all other shareholders thereof in writing (the "Appraisal Notice"). The fair market value of the shares, except in case of fraud or of manifest errors, shall be binding upon all shareholders.

5a. First Pre-emption Right

In the event that the board of directors does not approve the envisaged Transfer pursuant to Section 4a, and except where all other holders of the same class of shares as those offered (the "Other Class Holders"), by notice to the board of directors within fifteen (15) days of the date of a Board Notice (or, if applicable, the Appraisal Notice), waive such right, the Other Class Holders shall have a right of first refusal to acquire the Offered Shares, subject to the terms and conditions set out below:

(i) Each of the Other Class Holders shall have the right to acquire at least such number of the Offered Shares that bears the same proportion to the total number of Offered Shares as the number of shares held by such Other Class Holder bears to the total number of shares held by all Other Class Holders, provided that such Other Class Holder informs the Board thereof, by written notice (the "First Refusal Exercise Notice") within forty-five (45) days of the date of the Board Notice (or, if applicable, the Appraisal Notice). If any Other Class Holder is willing to purchase more than the minimum number of Offered Shares that it is entitled to purchase, it may make an offer for more and may be allocated more Offered Shares if all or some of the (other) Other Class Holders do not or only partially exercise their right of first refusal.

(ii) The Offered Shares for which no right of first refusal was exercised in accordance with clause (i) above (the "Remaining Offered Shares"), shall be allocated by the board or directors among the Other Class Holders (to the extent that such Other Class Holders have exercised their right of first refusal for a larger number of Offered Shares than the minimum number of Offered Shares to which they were entitled pursuant to clause (i) above). If, in the application of this allocation mechanism, more than one Other Class Holder is willing to purchase the Remaining Offered Shares and the total number of Offered Shares for which they exercised their Right of First Refusal in excess of their minimum pro rata portion exceeds the number of Remaining Offered Shares, each such Other Class Holder will be entitled to acquire a number of Remaining Offered Shares that bears the same proportion to the total number of Remaining Offered Shares as the number of shares held by such Other Class Holder prior to the transfer bears to the total number of shares held by all such Other Class Holders prior to the Transfer.

(iii) No later than five (5) days after completion of the procedure described in clauses (i) through (ii) above and section 6 below, the board or directors shall notify all shareholders (to the extent they are known) whether or not, and if so, to which extent, the rights described therein have been validly exercised (the "Final Notice"). If the rights pursuant to clauses (i) through (ii) above have been exercised with respect to all Offered Shares, the Final Notice shall indicate the allocation of the Offered Shares in accordance with clauses (i) through (ii) above and shall constitute the conclusion of the transfer, it being understood that title of the Offered Shares shall only transfer to the Other Class Holders (having exercised their right of first refusal and identified in the Final Notice) at the time of payment of the purchase price thereof by such Other Class Holders to the Transferring Holder.

(iv) If the rights pursuant to clauses (i) through (ii) above have not been exercised in respect of all Offered Shares, Section 5b below shall apply.

5b. Second Pre-emption Right

(i) If the rights pursuant to clauses (i) through (ii) of section 5a above have not been exercised in respect of all Offered Shares, each of the other shareholders (i.e. those shareholders not being an Other Class Holder) (the "Other Holders") shall have the right to acquire at least such number of the remaining Offered Shares that bears the same proportion to the total number of the remaining Offered Shares as the number of shares held by such Other Holder bears to the total number of shares held by all Other Holders, provided that such Other Holder informs the Board thereof, by written notice (the "First Refusal Exercise Notice II") within forty-five (45) days of the date of the Final Notice. If any Other Holder is willing to purchase more than the minimum number of remaining Offered Shares that it is entitled to purchase, it may make an offer for more and may be allocated more remaining Offered Shares if all or some of the (other) Other Holders do not or only partially exercise their right of first refusal.

(ii) The remaining Offered Shares for which no right of first refusal was exercised in accordance with clause (i) above (the "Remaining Offered Shares II"), shall be allocated by the board or directors among the Other Holders (to the extent that such Other Holders have exercised their right of first refusal for a larger number of remaining Offered Shares than the minimum number of remaining Offered Shares to which they were entitled pursuant to clause (i) above). If, in the application of this allocation mechanism, more than one Other Holder is willing to purchase the Remaining Offered Shares II and the total number of remaining Offered Shares for which they exercised their Right of First Refusal in excess of their minimum pro rata portion exceeds the number of Remaining Offered Shares II, each such Other Holder will be entitled to acquire a number of Remaining Offered Shares II that bears the same proportion to the total number of Remaining Offered Shares II as the number of shares held by such Other Holder prior to the transfer bears to the total number of shares held by all such Other Holders prior to the Transfer.

(iii) No later than five (5) days after completion of the procedure described in clauses (i) through (ii) above and section 6 below, the board of directors shall notify all shareholders (to the extent they are known) whether or not, and if so, to which extent, the rights described therein have been validly exercised (the “Final Notice II”). If the rights pursuant to clauses (i) through (iii) above have been exercised with respect to all remaining Offered Shares, the Final Notice shall indicate the allocation of the remaining Offered Shares in accordance with clauses (i) through (ii) above and shall constitute the conclusion of the transfer, it being understood that title of the Remaining Offered Shares II shall only transfer to the Other Holders (having exercised their right of first refusal and identified in the Final Notice II) at the time of payment of the purchase price thereof by such Other Holders to the Transferring Holder.

(iv) If the rights pursuant to clauses (i) through (ii) above have not been exercised in respect of all remaining Offered Shares, the rights of all Other Holders and all Other Class Holders having notified their intention to exercise their pre-emption right shall definitively lapse and the Transferring Holder may, following the Final Notice II, sell all (but not less than all) remaining Offered Shares freely to the Prospective Transferee, in accordance with the terms and conditions stated in the Transfer Notice together, as the case may be, with the Other Holders having exercised a tag-along right. If the proposed Transfer is not closed within ninety (90) days of the Final Notice II, no such Transfer shall occur unless and until the procedure described in this section 5 shall have been completed again.

For the avoidance of doubt, the Other Holders that have not exercised their right of first refusal, shall, in case of a transfer of the Offered Shares to the Prospective Transferee, have the right to exercise their tag-along right pursuant to section 6 below.

6. Tag-along Rights

In the event where any shareholder wishes to transfer all or part of its shares otherwise than as permitted in section 2 (Free Transfers) above, each Other Class Holder and Other Holder shall have the right to require that the Transferring Holder and/or the Prospective Transferee acquires all or some of the shares held by such Other Holder or Other Class Holder (to be determined at the sole discretion of such Other Holder or Other Class Holder), on the terms and conditions specified in the Transfer Notice, provided that such Other Holder or Other Class Holder gives notice thereof to the Board (the “Tag-Along Notice”) no later than forty-five (45) days following the date of the Board Notice.

At the end of a period of forty-five (45) days following the date of the Board Notice, the board of directors shall notify the Transferring Holder of the identity of the Other Holders or Other Class Holders exercising their tag-along right and of the total number of shares for which each such Other Holder or Other Class Holder has exercised its tag-along right. Upon receipt of such notice, the Transferring Holder shall be required, unless to the extent that he would choose to refrain from the proposed Transfer, to cause the Prospective Transferee to purchase and pay those shares on the terms and conditions specified in this Section together with the purchase and payment of the other Offered Shares. If, for any reason, the Prospective Transferee fails to purchase or pay any of the shares for which the tag-along rights have been validly exercised, the right of the Transferring Holder to sell shares shall be null and void.

For the avoidance of doubt, tag-along rights cannot be exercised vis-à-vis existing holders of shares having acquired shares pursuant to the exercise of their right of first refusal and right of first refusal rights cannot be exercised with respect to shares that are transferred pursuant to the exercise of a tag-along right.

7. Adherence to a Subscription and Shareholders’ Agreement

No transfer of shares (including any transfer in accordance with the provisions of sections 2, 3, 4, 5a, 5b and 6 above) shall be allowed unless the transferee unconditionally adheres to the provisions of a Subscription and Shareholders’ Agreement.

8. Automatic conversion of Classes of Shares

In the event of a transfer of shares taking place (with due observance of the provisions of this section 8) between the (existing) class A shareholders and the (existing) class B shareholders, any shares so transferred shall be automatically converted into shares of the class already held by the transferee prior to the transfer, in such a way that one shareholder does never hold at the same time class A shares and class B shares.

9. Drag-along Rights

If both pre-emption rights and drag-along rights are applicable, drag-along rights prevail.

If the holders of class B shares want to transfer shares, the holders of class A shares have a right and can be obliged to participate.

If the holders of class B shares together (the “Drag-Along-Seller”) wish to transfer all their shares to any bona fide third party, the holders of class B shares may require the holders of class A Shares to sell to one or more bona fide third parties nominated by the Drag-Along-Seller (the “Drag-Along-Buyer”) all of their class A shares.

The holders of class A shares will grant representation, warranties, indemnification or commitments comparable to these granted by the holders of class B shares, provided that the holders of class A shares together and the holders of class B shares are not severally liable under such representations, warranties, indemnifications or commitments.

To exercise a drag-along right, the holders of class B shares shall send to the holders of class A shares a written notice (a “Drag-Along Notice”) containing:

- a) name and address of the Drag-Along-Buyer;

b) the purchase price offered by the Drag-Along-Buyer for the class A shares, which is the same price as offered for the purchase of class B shares;

c) the terms of payment; and

d) any other material terms and conditions of the Drag-Along-Buyer's offer.

Each holder of class A shares shall within 20 (twenty) days following service of the Drag-Along Notice thereafter sell his class A shares concerned on such terms and conditions as are contained in the Drag Along Notice.

Art. 10. Redemption of Shares. The Company's shares are redeemable under the conditions laid down by the Law, in particular by article 49-8 of the Law.

As from the third anniversary of the incorporation of the Company and only at the request of the holders of the class B shares and to the extent legally possible, the class B shares shall be redeemed at a redemption price that will equal the sum of (i) the nominal value of the class B shares and (ii) any declared but unpaid dividends on class A shares.

The redemption can only be requested if (i) the Company is facing significant unforeseen unfavourable circumstances and if (ii) the Company has sufficient distributable sums as set forth in Article 72-1 of the Law.

Art. 11. Conversion Rate - Antidilution Provisions. Upon the occurrence of an initial public offering, a trade sale or a merger with or sale of substantially all of the assets of the Company to a company in which the shareholders of the Company (the holders of class A shares and class B shares) do not own a majority of the outstanding shares of such company, and in no event before the realization thereof, the holders of class B shares shall have the right to convert their class B shares into class A shares at an initial conversion ratio of one (1) new class A share against one (1) converted class B share. The conversion rate shall be subject from time to time to anti-dilution adjustments as described below.

If the Company issues to a third party which is not a shareholder any new shares or grants any option or warrant for the subscription of shares, or an equivalent thereof, in cash or in kind, each holder of class B shares, acting individually, is irrevocably entitled to an anti-dilution protection by subscribing at nominal value the number of new class B shares required to fully protect the holder of class B shares against all of the effects of dilution caused by the Company issuing securities at a price less than the nominal value of class B shares (valeur nominale - and for the avoidance of doubt, without share premium).

Title III - Management

Art. 12. Appointment of the Directors. The Company shall be managed by a board of directors of at least five members composed as follows:

- the holders of class A shares are entitled to nominate candidatures for one directorship (a "director A");
- the holders of class B shares shall be entitled to nominate candidatures for one directorship, such director acting as the president of the board of directors (a "director B");
- the holders of class A shares and the holders of class B shares shall jointly be entitled to nominate candidates for one directorship (a "director B");
- the holders of class A shares and the holders of class B shares shall jointly be entitled to nominate candidates for two directorships (the "directors C");

When the Company has a sole shareholder, it may be managed by a sole director having the powers of the board of directors.

When a legal entity is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The directors need not to be shareholders of the Company. The directors shall be appointed for a maximum of six years. This period is renewable.

In case of vacancy of the office of a director appointed by the general meeting, the remaining directors so appointed may, unless the articles provide differently, fill the vacancy on a provisional basis. In such circumstances, the next general meeting shall make the permanent appointment.

A director may be dismissed at any time by resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Art. 13. Powers of the Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company. The delegation in favor of a member of the board of directors is subject to the prior authorization of the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by either the sole signature of its sole director or the joint signature of one class A director or one class B director, jointly with one class C director. With respect to matters which relate to the daily management of the business of the Company, the Company will also be bound by the signature of the person to whom the daily management of the business of the Company has been delegated (as the case may be).

The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 14. Board of Directors. One of the class B directors shall be elected president of the board of directors and shall preside all meetings of the board of directors. In case of absence of the president, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose.

The board of directors may also appoint a secretary who need not be director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings.

The board of directors shall meet when convened by the president or at the request of two directors. Board meetings shall be scheduled on a monthly basis until such time as the board of directors votes to schedule them less frequently.

The agenda items to be discussed, the time and venue of the meeting shall be communicated to all directors at least 8 (eight) days in advance, except when waived by the consent of each director, or when all the directors are present or represented.

Any director may appoint in writing or by any other suitable telecommunication means another director as his proxy. A director may represent more than one other director.

Any meeting can be held by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all directors to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

The board of directors can only deliberate and act validly if at least the majority of the directors is present or represented.

Decisions require a simple majority of the votes cast by the directors present or represented. Each director has one vote.

Subject to the powers reserved by the Law or the Articles to the shareholders, the following decisions will require the consent of the director A:

- sale of an asset of the Company, the value of which exceeds EUR 250,000 (two hundred and fifty thousand Euro);
- acquisition or disposal of financial assets (including shares and other securities), the value of which exceeds EUR 500,000 (five hundred thousand Euro);
- a transfer of the registered office to any other place within the city of Luxembourg, with respect to the article 5 prementioned;
- substantive amendment of the Business Plan or the Company's accounting rules (waarderingsregels/règles d'évaluation);
- any capital investment or divestment not included in any business plan relating to the Company, the value of which exceeds EUR 500,000 (five hundred thousand Euro);
- borrowing of any money, making of any loan or granting of any credit or any security interest or indemnity in excess of EUR 500,000 (five hundred thousand Euro);
- approval of expenditures the value of which exceeds EUR 250,000 (two hundred and fifty thousand Euro);
- settlement of any legal or arbitration proceedings with an impact in excess of EUR 500,000 (five hundred thousand Euro);
- conclusion of any agreement, (i) outside of the normal course of business of the Company, or (ii) providing for an expenditure not forecasted in any business plan relating to the Company, in excess of EUR 100,000 (one hundred thousand Euro);
- setting up of a branch or a subsidiary or conclusion of a partnership or joint venture agreement;
- decisions relating to subsidiaries and affiliated companies (including the appointment of directors thereof and voting with shares held);
- decisions relating to the Company's authorized share capital and
- merger, demerger, contribution or transfer of a universality or a branch of activities of the Company (to the extent that this constitutes a decision of the board of directors)
- approval of a transfer as referred to under point 9.4. of the Articles.

In the event of a tied vote, the president of the board of directors will have a decisive vote.

Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the president of the board of directors or by two directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the president of the board of directors or by two directors.

Art. 15. Liability of the directors. The directors shall not contract any personal obligation by reason of the commitments of the Company. The directors shall be liable to the Company, in accordance with general law, for the execution of the mandate given to them and for any misconduct in the management of the Company's affairs.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 16. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

All contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 17. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the board of directors or by shareholders representing more than 10 percent (10%) of the share capital of the Company.

In absence of bearer shares, written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, specifying the time and venue of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may appoint in writing another shareholder of the Company to act as his proxy.

Any meeting of shareholders validly decides when more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company is represented. If the above mentioned quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented.

All decisions of the general meeting of shareholders are validly taken if adopted with simple majority of the votes cast by the shareholders present or represented. In addition to the applicable legal provisions, the following matters will require approval of the majority of the holders of class A shares:

- amendment of the Articles;
- redemption, increase or decrease or other reorganization or restructuring of the Company's share capital;
- appointment or dismissal of class A directors;
- appointment or dismissal of the Company's auditor;
- declaration of any dividend or other distribution;
- transfer of the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg; and
- merger, demerger, contribution or transfer of a universality or a branch of activities of the Company (to the extent that this constitutes a decision of the shareholders' meeting).

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by at least two thirds of the votes of the shareholders present or represented.

A general shareholders' meeting convened in order to approve the last closed financial accounts of the Company shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Thursday of June at 03:00 p.m. or on the following business day if such day is a public holiday.

Minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman, or if applicable by his substitute, and the scrutineer(s) of the meeting and the shareholders who request to do so.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 18. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 19. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of directors shall draw up a balance sheet and a profit and loss account and their annex in accordance with the Law. The annual accounts will then be submitted to the annual general shareholders' meeting within six months after the closing of the financial year.

Fifteen days before the annual general meeting of shareholders, shareholders may inspect at the Company's registered office, the balance sheet and the profit and loss account as well as the documentation mentioned under article 73 of the Law.

Art. 20. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the majority of shareholders present or represented, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 21. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the board of directors may decide, in accordance with article 72-2 of the Law and subject to the conditions laid down by the Law, to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 22. Audit. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors (commissaire (s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company that will approve the annual accounts of the year. His/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 23. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the shareholders, representing at least two thirds of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 24. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles, which shall determine his/her/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the liquidation boni of the Company (if any) will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders according to the following rules specified hereafter:

- first, the holders of class B shares will receive per class B share an amount equivalent to the nominal value of the class B shares. Subsequently, the holders of class A shares will receive per class A share an amount equivalent to the nominal value of the class A shares;

- the holders of class B shares will be entitled to receive in preference to the holders of class A shares, an amount per class B share 30% of the nominal value of the class B shares per annum commencing on the first anniversary of the issuance of class B shares (the "Financial Partner Liquidation Amount"). After payment in full of the Financial Partner Liquidation Amount, the holders of class A shares will be entitled to receive an amount per class A share of 30% of the nominal value of the class A shares per annum commencing on the first anniversary of the issuance of class A shares (the "Operational Partners Liquidation Amount");

after payment in full of the Financial Partner Liquidation Amount and the Operational Partners Liquidation Amount, the remaining amounts liquidation boni available for distribution (if any) will be distributed equally between the shareholders of the Company pro rata their respective shareholding in the Company.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2011.
2. The first General Meeting will be held in the year 2012.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the one hundred (100) class A shares and four hundred (400) class B shares have been subscribed as follows:

- | | |
|--|--------------------|
| 1) The company "PARANA MANAGEMENT CORP", prenamed, four hundred class B shares | 400 class B shares |
| 2) Mr. Bart DE PELSMAEKER, prenamed, one hundred class A shares | 100 class A shares |
| Total: five hundred shares | 500 shares |

All these shares have fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash so that the amount of EUR 500,000.- (five hundred thousand Euros) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting

The aforementioned appearing parties, representing the totality of the subscribed capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an Extraordinary General Meeting and take the following resolutions by unanimity.

1. The number of directors is fixed at five (5) and that of the auditors at one (1).
2. Are appointed as directors:

Class A directors:

- Mr. Bart DE PELSMAEKER, company director, born in Aalst (Belgium), on July 1st, 1967, residing in B-1820 Steenokkerzeel, Esdoornlaan 12 (Belgium);

Class B directors:

- The company "Powergraph BVBA", with permanent representative Mr. Guido VAN DER SCHUEREN, company manager, born in Gent (Belgium), on March 5, 1952, residing in B-9830 Sint-Martens-Latem, Zuylenveld 10;

- Mr. Marc ECKER, company director, born in Bree (Belgium), on February 8, 1958, residing in B-1332 Genval, Dreve des Magnolias, 15;

Class C directors:

- Mr. Serge KRANCENBLUM, employee, born in Metz (France), on October 8, 1961, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

- Mr. Alain RENARD, employee, born in Liege (Belgium), on July 18, 1963, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

3. The public limited company "FIN-CONTROLE S.A.", established and having its registered office in L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 42230, is appointed as statutory auditor of the Company.

4. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2017.
5. The registered office is established in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately two thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit juillet;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société privée à responsabilité limitée régie par les lois de la Belgique "PARANA MANAGEMENT CORP", établie et ayant son siège social à B-9830 Sint-Martens-Latem, Zuylenveld 10, inscrite au Tribunal de Commerce ("Rechtbank van Koophandel") de Gand sous le numéro 0862.414.528,

ici dûment représentée par son gérant statutaire, Monsieur Guido VAN DER SCHUEREN, gérant de société, demeurant à B-9830 Sint-Martens-Latem, Zuylenveld 10 (Belgique).

2) Monsieur Bart DE PELSMAEKER, administrateur de société, demeurant à Esdoornlaan 12, B-1820 Steenokkerzeel (Belgique).

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit applicable au Grand Duché du Luxembourg à ce type de sociétés et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents Statuts (les "Statuts") (la "Société").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est “Readz”.

Art. 3. Objet. L’objet de la Société est la prise de participation et d’intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou étrangères, incluant mais pas de façon limitative le développement, le marketing, la vente, l’implantation, l’entretien des logiciels et des systèmes.

La Société pourra également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société qu’il s’agisse d’une filiale, d’une entité associée d’une façon quelconque avec la Société ou de toute autre société dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, ou toute autre société, tout concours, prêt, avance ou garantie, ainsi qu’emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société pourra émettre des obligations convertibles ou des titres comparables ou des instruments financiers d’emprunts convertibles en actions et tous autres instruments de dettes similaires sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société n’exercera pas directement d’activité industrielle et ne tiendra pas d’établissement commercial ouvert au public.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d’en faciliter l’accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil d’administration conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l’assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l’étranger.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) représenté par 100 (cent) actions de catégorie A d’une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune et 400 (quatre cents) actions de catégories B avec une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Toutes les actions sont nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne au moins le nom et l’adresse de chaque actionnaire, le nombre des actions qu’il détient ainsi que le paiement de ces actions et, le cas échéant, la date de chaque transfert .

Le capital autorisé est fixé à EUR 4.000.000,- (quatre millions d’euros) et représenté par 800 (huit cents) actions de catégorie A d’une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune et 3.200 (trois mille deux cents) actions de catégorie B d’une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

En vertu de l’article 32 de la Loi, le Conseil d’Administration est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d’actions nouvelles avec ou sans prime d’émission, à libérer par voie de versements en espèces, par l’exercice du droit de souscription et/ou les droits de conversion prévus par les termes et conditions d’obligations convertibles, d’autres instruments similaires ou obligations avec droit de souscription ou tous autres instruments financiers convertibles en actions émis de temps à autre par la Société et par voie d’apports en nature, par conversion de créances d’actionnaires ou encore, sur approbation de l’assemblée générale annuelle des actionnaires, par voie d’incorporation de bénéfices ou réserves au capital, ou tout autre moyen à déterminer par le conseil d’administration;
- émettre des obligations convertibles ou des titres comparables ou des obligations avec droit de souscription ou émettre des instruments financiers convertibles en actions aux conditions fixées par le conseil d’administration, à la condition cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis à l’attention du public;
- fixer le lieu et la date de l’émission ou des émissions successives, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l’émission d’actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l’acte de constitution de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions qui, d’ici là, n’auront pas été émises par le conseil d’administration dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d’administration peut déléguer à tout administrateur ou tout autre personne autorisée le pouvoir de constater les apports et de recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de l’augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article 6 se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue. Cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins et toute mesure nécessaire afin de faire acter et publier cette modification devra être prise.

Le capital social et le capital autorisé, le cas échéant, peuvent être augmentés ou réduits par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Conformément à l'article 6 de ces statuts, les actionnaires bénéficieront d'un droit préférentiel de souscription, fondé sur leur détention d'actions au sein de la Société, afin de participer aux augmentations de capital par voie de contribution en espèces en respect des dispositions de l'article 32-3 de la Loi.

En cas d'émission de plusieurs classes d'actions et si les actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital appartiennent uniquement à une seule classe d'actions, l'assemblée générale des actionnaires de la Société peut limiter le droit préférentiel de souscription aux détenteurs de cette classe d'actions uniquement ou allouer le droit préférentiel de souscription aux détenteurs des autres classes d'actions uniquement après l'exercice de ce droit par les détenteurs de la classe d'actions nouvellement émises.

Dans le cadre des limites du capital autorisé, le conseil d'administration peut décider de supprimer ou de limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires conformément aux dispositions de l'article 32-3 de la Loi.

Art. 7. Droits de vote. Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels aux actions qu'il détient.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le détenteur de l'usufruit de l'action a le droit de vote de cette dernière.

Art. 8. Indivisibilité des actions. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les co-détenteurs désignent un représentant unique envers la Société.

Art. 9. Cession d'actions.

1. Généralités.

Les actions ne peuvent être cédées que conformément aux conditions stipulées dans les statuts et aux dispositions de la Loi.

2. Cessions libres.

Les détenteurs d'actions auront le droit de céder leur participation à un ou plusieurs successeurs (mortis causa) ou Affiliés de leur choix (les "Successeurs") sous réserve les Successeurs adhèrent à toute convention de souscription et pacte d'actionnaires relative à la Société conclu par les actionnaires de la Société ("Convention de Souscription et Pacte d'Actionnaires").

Toute cession libre d'actions devra être notifiée par écrit au conseil d'administration ainsi qu'aux autres actionnaires et devra être conforme aux formalités de cession prescrites par la Loi.

A l'effet du présent paragraphe 2., "Affilié" désignera, relativement à toute personne, toute autre personne contrôlant ladite personne physique ou morale, contrôlée par cette dernière ou sous contrôle commun avec elle, que ce soit directement ou indirectement, y compris, notamment, tout associé, gérant, dirigeant ou administrateur de ladite personne ou tout fonds de capital-risque existant à ce jour ou à l'avenir étant contrôlé par au moins un associé ou gérant de la même société de gestion de ladite personne.

3. Notification de cession d'actions proposée.

Excepté les cessions libres visées au paragraphe 2 ci-dessus, tout détenteur d'actions (un "Cédant") souhaitant céder tout ou partie de ses actions (une "Cession") devra préalablement en donner avis au conseil d'administration, tout en adressant copie aux autres détenteurs d'actions (l'"Avis de Cession") contenant les détails de la cession proposée, y compris:

(i) le nom et prénoms ou raison sociale du cessionnaire éventuel ("Cessionnaire Eventuel"), avec détails d'identification de la/des partie(s) contrôlant ledit Cessionnaire Eventuel;

(ii) le nombre d'actions que le Cédant à l'intention de céder (les "Actions Proposées");

(iii) le prix et conditions de paiement proposés par le Cessionnaire Eventuel, y compris, dans l'éventualité où la Cession proposée ne doit pas ou pas entièrement être payée en espèces, la valeur estimative de son prix (le "Prix Demandé");

(iv) toutes autres conditions pertinentes de la Cession proposée (y compris la date de réalisation envisagée de la Cession proposée); et

(v) l'indication que le Cessionnaire Eventuel reconnaît et accepte les obligations relatives aux droits de suite.

4a. Approbation du conseil d'administration.

Le conseil d'administration devra se réunir dans un délai de trente (30) jours suivant la réception de l'Avis de Cession et la Cession envisagée sera soumise à son approbation. Toute décision d'approbation de la Cession envisagée requerra le vote unanime du conseil d'administration. Si ledit conseil approuve la Cession envisagée, celle-ci sera libre et le paragraphe 5alinéas a et b ne seront pas applicables.

Le conseil d'administration informera tous les actionnaires de sa décision d'approuver ou non la Cession envisagée dans un délai de quinze (15) jours suivant ladite décision (l'"Avis du Conseil").

4b. Evaluation des actions

Dans l'éventualité où le conseil d'administration n'approuve pas la Cession envisagée conformément aux termes du paragraphe 4 alinéa a et où la Cession envisagée concerne soit (i) une Cession proposée ne donnant pas lieu à la détermination d'un Prix Demandé (par exemple dans le cadre d'une donation), soit (ii) une Cession proposée où le Prix Demandé n'est pas ou non exclusivement indiqué en espèces, chaque détenteur aura alors le droit, dans un délai de trente (30) jours suivant la date de l'Avis du Conseil, de demander à ce que la valeur des Actions Proposées soit déterminée par un expert indépendant accepté de commun accord ou, faute d'accord sur la désignation d'un expert indépendant, par un cabinet de comptabilité ou d'audit luxembourgeois de bonne réputation sans lien de dépendance avec les actionnaires qui sera désigné par le président du conseil d'administration (l'"Expert Indépendant").

L'Expert Indépendant déterminera la juste valeur marchande des Actions Proposées (ou la partie du prix proposé pour les Actions Proposées ne consistant pas en un paiement en espèces) dans un délai de trente (30) jours suivant la date de sa nomination et en informera le conseil d'administration, qui devra en informer sans délai tous les autres actionnaires par écrit (l'"Avis d'Evaluation"). La juste valeur marchande des actions, sauf en cas de fraude ou d'erreur manifeste, engagera tous les actionnaires.

5a. Premier droit de préemption

Dans l'éventualité où le conseil d'administration n'approuve pas la Cession envisagée conformément aux termes du paragraphe 4 alinéa a, et sauf lorsque tous les autres détenteurs de la même catégorie d'actions que celles étant proposées (les "Autres Détenteurs de la Catégorie"), par avis adressé au conseil d'administration dans les quinze (15) jours suivant la date d'Avis du Conseil (ou, suivant le cas, l'Avis d'Evaluation), renoncent à ce droit, les Autres Détenteurs de la Catégorie auront un droit de préférence relativement à l'acquisition des Actions Proposées, sous réserve des conditions énoncées ci-dessous:

(i) Chaque Autres Détenteurs de la Catégorie aura le droit d'acquérir au moins le nombre d'Actions Proposées du nombre total d'Actions Proposées proportionnel des Actions Proposées en rapport au nombre d'actions qu'il détient de la catégorie concernée sachant que l'Autre Détenteur de la Catégorie en informe le Conseil par avis écrit (l'"Avis d'Exercice du Droit de Préemption") dans un délai de quarante-cinq (45) jours suivant la date de l'Avis du Conseil (ou, suivant le cas, de l'Avis d'Evaluation). Si tout Autre Détenteur de la Catégorie souhaite acheter davantage que le nombre minimum d'Actions Proposées auquel il a droit, une offre pourra être faite et des Action Proposées pourront être allouées dans ce sens et pourra se voir attribuer davantage d'Actions Proposées si certains de la même catégorie ou tous des (autres) Autres Détenteurs de la Catégorie n'exercent pas ou que partiellement leur droit de préemption.

(ii) Les Actions Proposées pour lesquelles aucun droit de préemption n'a été exercé conformément à la clause (i) ci-dessus (les "Actions Proposées Restantes") seront attribuées par le conseil d'administration parmi les Autres Détenteurs de la Catégorie (dans la mesure où ces derniers ont exercé leur droit de préemption relativement à un nombre supérieur d'Actions Proposées au nombre minimum d'Actions Proposées auquel ils avaient droit conformément à la clause (i) ci-dessus). Si, au cours de l'application de ce mécanisme d'attribution, plus d'un Autre Détenteur de la Catégorie souhaite acquérir les Actions Proposées Restantes et si le nombre total d'Actions Proposées pour lesquelles ils exercent leur Droit de Préemption en dépasement du prorata de leur détention, dépasse le nombre d'Actions Proposées Restantes, chaque dit Autre Détenteur de la Catégorie aura le droit d'acquérir un nombre d'Actions Proposées Restantes du nombre total d'Actions Proposées Restantes proportionnellement au nombre d'actions détenues par ledit Autre Détenteur de la Catégorie avant la cession du nombre total d'actions détenues par l'ensemble desdits Autres Détenteurs de la Catégorie avant ladite Cession.

(iii) Au plus tard cinq (5) jours après l'achèvement de la procédure décrite aux clauses (i) à (ii) ci-dessus et au paragraphe 6 ci-dessus, le conseil d'administration avisera tous les actionnaires (dans la mesure où ils sont connus) que les droits décrits dans les présentes ont été valablement exercés ou non et, dans l'affirmative, dans quelle mesure ils ont été exercés (l'"Avis Final"). Si les droits visés aux clauses (i) à (ii) ci-dessus ont été exercés relativement à toutes les Actions Proposées, l'Avis Final indiquera l'attribution des Actions Proposées conformément aux clauses (i) à (ii) ci-dessus et constituera la conclusion de la Cession, étant entendu que la propriété des Actions Proposées ne sera transférée aux Autres Détenteurs de la Catégorie (ayant exercé leur droit de préemption et identifiés dans l'Avis Final) qui, au moment du paiement du prix d'achat y afférent par lesdits Autres Détenteurs de la Catégorie au Cédant.

(iv) Si les droits visés aux clauses (i) à (ii) ci-dessus n'ont pas été exercés relativement à toutes les Actions Proposées, le paragraphe 5 alinéa b ci-dessous sera applicable.

5b. Deuxième droit de préemption

(i) Si les droits visés aux clauses (i) à (ii) du paragraphe 5 alinéa a ci-dessus n'ont pas été exercés relativement à toutes les Actions Proposées, chacun des autres actionnaires (à savoir les actionnaires n'étant pas un Autre Détenteur de la Catégorie) (les "Autres Détenteurs") aura le droit d'acquérir au moins le nombre d'Actions Proposées restantes du nombre total d'Actions Proposées restantes proportionnellement au nombre d'actions détenues par ledit Autre Détenteur sur le nombre total d'actions détenues par l'ensemble des Autres Détenteurs, à condition que ledit Autre Détenteur en informe le Conseil par avis écrit (l'"Avis d'Exercice du Deuxième Droit de Préemption") dans un délai de quarante-cinq (45) jours suivant la date de l'Avis Final. Si tout Autre Détenteur souhaite acquérir davantage d'actions que

le nombre d'Actions Proposées restantes qu'il a le droit d'acquérir, il pourra soumettre une offre dans ce sens et pourra se voir attribuer davantage d'Actions Proposées si la totalité ou certains des (autres) Autres Détenteurs n'exercent pas ou que partiellement leur droit de préemption.

(ii) Les Actions Proposées pour lesquelles aucun droit de préemption n'a été exercé conformément à la clause (i) ci-dessus (les "Actions Proposées Restantes II") seront attribuées par le conseil d'administration parmi les Autres Détenteurs (dans la mesure où ces derniers ont exercé leur droit de préemption relativement à un nombre supérieur d'Actions Proposées restantes au nombre minimum d'Actions Proposées restantes auquel ils avaient droit conformément à la clause (i) ci-dessus). Si, au cours de l'application de ce mécanisme d'attribution, plus d'un Autre Détenteur souhaite acquérir les Actions Proposées Restantes II et si le nombre total d'Actions Proposées restantes pour lesquelles ils exercent leur Droit de Préemption en dépassement du prorata de leur détention, dépasse le nombre d'Actions Proposées Restantes II, chaque dit Autre Détenteur aura le droit d'acquérir un nombre d'Actions Proposées Restantes II du nombre total d'Actions Proposées Restantes II proportionnellement au nombre d'actions détenues par ledit Autre Détenteur avant la cession du nombre total d'actions détenues par l'ensemble desdits Autres Détenteurs avant ladite Cession.

(iii) Au plus tard cinq (5) jours après l'achèvement de la procédure décrite aux clauses (i) à (ii) ci-dessus et au paragraphe 6 ci-dessus, le conseil d'administration avisera tous les actionnaires (dans la mesure où ils sont connus) de si les droits décrits dans les présentes ont été valablement exercés ou non et, dans l'affirmative, dans quelle mesure ils ont été exercés (le "Deuxième Avis Final"). Si les droits visés aux clauses (i) à (iii) ci-dessus ont été exercés relativement à toutes les Actions Proposées restantes, l'Avis Final indiquera l'attribution des Actions Proposées restantes conformément aux clauses (i) à (ii) ci-dessus et constituera la conclusion de la cession, étant entendu que la propriété des Actions Proposées Restantes II ne sera transférée aux Autres Détenteurs (ayant exercé leur droit de préemption et identifiés dans le Deuxième Avis Final) qu'au moment du paiement du prix d'achat y afférent par lesdits Autres Détenteurs au Cédant.

(iv) Si les droits visés aux clauses (i) à (ii) ci-dessus n'ont pas été exercés relativement à toutes les Actions Proposées restantes, les droits de tous les Autres Détenteurs et de tous les Autres Détenteurs de la Catégorie ayant fait part de leur intention d'exercer leur droit de préemption expireront de manière définitive et le Cédant pourra, suite au Deuxième Avis Final, librement céder la totalité (mais pas moins que la totalité) des Actions Proposées restantes au Cessionnaire Eventuel conformément aux conditions énoncées dans l'Avis de Cession conjointement, suivant le cas, avec les Autres Détenteurs ayant exercé un droit de suite. Si la Cession proposée n'est pas réalisée dans une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant le Deuxième Avis Final, aucune Cession de la sorte n'interviendra, sauf si la procédure décrite au présent paragraphe 5 a une fois encore été achevée.

Pour éviter tout doute, les Autres Détenteurs n'ayant pas exercé leur droit de préemption auront, en cas de cession des Actions Proposées au Cessionnaire Eventuel, le droit d'exercer leur droit de suite conformément au paragraphe 6 ci-dessus.

6. Droits de sortie conjointe (Tag Along Rights)

Dans l'éventualité où tout actionnaire souhaite céder tout ou partie de ses actions autrement que conformément au paragraphe 2 (Cessions libres) ci-dessus, chaque Autre Détenteur de la Catégorie et Autre Détenteur aura le droit de demander à ce que le Cédant et/ou le Cessionnaire Eventuel acquière tout ou partie des actions détenues par ledit Autre Détenteur ou Autre Détenteur de la Catégorie (à déterminer à l'entière discrétion dudit Autre Détenteur ou Autre Détenteur de la Catégorie) aux conditions et modalités spécifiées dans l'Avis de Cession, à condition que ledit Autre Détenteur ou Autre Détenteur de la Catégorie en avise le conseil d'administration (l'"Avis de Sortie Conjointe") au plus tard quarante-cinq (45) jours suivant la date de l'Avis du Conseil.

A la fin de la période de quarante-cinq (45) jours suivant la date de l'Avis du Conseil, le conseil d'administration notifiera le Cédant de l'identité des Autres Détenteurs ou Autres Détenteurs de la Catégorie exerçant leur droit de sortie conjointe et du nombre total d'actions pour lequel chaque Autre Détenteur ou Autre Détenteur de la Catégorie a exercé son droit de sortie conjointe. A réception dudit avis, le Cédant sera tenu, sauf dans la mesure où il choisit de ne pas procéder à la Cession proposée, de faire en sorte que le Cessionnaire Eventuel acquiert et règle les actions en question aux conditions et modalités spécifiées dans le présent Paragraphe conjointement avec l'acquisition et le paiement des autres Actions Proposées. Si, pour une quelconque raison, le Cessionnaire Eventuel omet d'acquérir ou de régler toute action pour laquelle les droits de sortie conjointe ont été valablement exercés, le droit du Cédant de céder les actions sera nul et non avenue.

Pour lever toute ambiguïté, les droits de sortie conjointe ne peuvent pas être exercés vis-à-vis des détenteurs d'actions existants ayant acquis des actions conformément à l'exercice de leur droit de préemption et leurs droits de préemption ne peuvent pas être exercés relativement à des actions qui sont cédées conformément à l'exercice d'un droit de sortie conjointe.

7. Adhésion à une Convention de Souscription et Pacte d'Actionnaires

Aucune cession d'actions (y compris toute cession conforme aux termes des stipulations des paragraphes 2, 3, 4, 5 alinéas a et b et 6 ci-dessus) ne sera permise à moins que le cessionnaire n'adhère inconditionnellement aux stipulations d'une Convention de Souscription et Pacte d'Actionnaires.

8. Conversion automatique des Catégories d'Actions

En cas de cession d'actions (conformément aux stipulations du présent paragraphe 8), entre les actionnaires (existants) de la catégorie A et les actionnaires (existants) de la catégorie B, toute action cédée sera automatiquement convertie en

action de la catégorie déjà détenue par le cessionnaire avant la cession de sorte qu'un actionnaire ne pourra jamais détenir simultanément des actions de la catégorie A et des actions de la catégorie B.

9. Obligation de suite ("Drag-along Rights")

Si des droits de préemption et "Drag-along Rights" sont tous deux applicables, les "Drag-along Rights" prévalent.

Si les détenteurs d'actions de la Catégorie B souhaitent céder des actions, les détenteurs d'actions de la catégorie A auront le droit et pourront être obligés de participer.

Si les détenteurs d'actions de la catégorie B souhaitent ensemble (le "Cédant du Drag-along Rights") céder la totalité de leurs actions à tout tiers de bonne foi, les détenteurs d'actions de la Catégorie B pourront requérir des détenteurs d'actions de la catégorie A de céder à un ou plusieurs tiers de bonne foi désignés par le Cédant du "Drag-along Rights" (l'"Acheteur du Drag-along Rights") la totalité de leurs actions de la catégorie A.

Les détenteurs d'actions de la catégorie A donneront des déclarations, garanties, indemnisations ou engagements comparables à ceux étant accordés par les détenteurs d'actions de la catégorie B, étant entendu que les détenteurs d'actions de la catégorie A, ensemble, et les détenteurs d'actions de la catégorie B ne sont pas solidairement responsables des déclarations, garanties, indemnisations ou engagements.

Pour exercer un droit de "Drag-along Rights", les détenteurs d'actions de la catégorie B enverront aux détenteurs d'actions de la catégorie A un avis écrit ("Avis de Drag Along Rights") contenant:

- a) nom et adresse de l'Acheteur du "Drag-along Rights";
- b) le prix de cession proposé par l'Acheteur du "drag along" right relatif aux actions de la catégorie A, qui sera le même prix que celui proposé pour la cession des actions de la catégorie B;
- c) modalités de paiement; et
- d) toutes autres conditions et modalités importantes de l'offre de l'Acheteur du "Drag along Rights".

Chaque détenteur d'actions de la catégorie A proposera de, dans un délai de 20 (vingt) jours suivant la signification de l'Avis du "Drag-along Rights", céder ses actions de la catégorie A concernées aux conditions contenues dans l'Avis du "Drag-along Rights".

Art. 10. Rachat d'actions. Les actions de la Société sont rachetables aux conditions énoncées par la Loi, en particulier par l'article 49-8 de la Loi.

A compter du troisième anniversaire de la constitution de la Société et uniquement à la demande des détenteurs des actions de la catégorie B et dans la mesure où la loi le permet, les actions de la catégorie B pourront être rachetées à un prix de rachat qui sera égal à la somme de (i) la valeur nominale des actions de la catégorie B et (ii) tous dividendes déclarés mais impayés relatifs aux actions de la catégorie A.

Le rachat ne pourra être demandé que si (i) la Société est confrontée à des circonstances défavorables imprévisibles significatives et si (ii) la Société dispose de sommes distribuables suffisantes conformément aux dispositions de l'Article 72-1 de la Loi.

Art. 11. Taux de conversion - Non dilution. En cas de mise en bourse, de vente à une autre société ou de fusion ou de cession de la majeure partie de l'actif de la Société à une société dont les actionnaires de la Société (les détenteurs des actions de la catégorie A et des actions de la catégorie B) ne détiennent pas une majorité des actions en circulation, et en aucun cas avant leur réalisation, les détenteurs des actions de la catégorie B auront le droit de convertir leurs actions de la catégorie B en actions de la catégorie A au taux de conversion initial d'une (1) nouvelle action de la catégorie A contre une (1) action de la catégorie B convertie. Le taux de conversion sera sujet aux ajustements anti-dilution décrits ci-dessous.

Si la Société émet en faveur d'un tiers non actionnaire quelconque nouvelle action ou bon de souscription d'actions, ou instrument équivalent, en espèces ou en nature, chaque détenteur d'actions de la catégorie B, agissant individuellement, aura irrévocablement droit à une protection anti-dilution en souscrivant à leur valeur nominale le nombre de nouvelles actions de la catégorie B requises en vue de pleinement protéger le détenteur des actions de la catégorie B de tous les effets de dilution causés par l'émission par la Société de titres à un prix inférieur à la valeur nominale des actions de la catégorie B (et, pour éviter tout doute, sans prime d'émission).

Titre III. - Gestion

Art. 12. Nomination des administrateurs. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins cinq administrateurs composé comme suit:

- les détenteurs d'actions de catégorie A sont en droit de nommer des candidats pour le mandat d'un administrateur (un "administrateur A")
- les détenteurs d'actions de catégorie B sont en droit de nommer des candidats pour un administrateur, tel administrateur agissant en tant que président du conseil d'administration (un "administrateur B")
- les détenteurs d'actions de classe A et les détenteurs des actions de classe B sont conjointement en droit de nommer des candidats pour un administrateur (un "administrateur B")
- les détenteurs d'actions de classe A et les détenteurs des actions de classe B ont le droit conjointement de nommer des candidats pour deux administrateurs (les "administrateurs C").

En cas d'actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique qui exerce seul les pouvoirs du conseil d'administration.

Quand une personne morale est désignée en tant que membre du Conseil d'administration, la personne physique représentante de la personne morale doit informer la Société dans l'exercice de son mandat d'administrateur.

Aucun administrateur n'a à être actionnaire de la Société. Les administrateurs sont nommés pour une période renouvelable ne pouvant excéder six ans par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social. La rémunération, le cas échéant, du ou des administrateurs sera déterminée de la même manière.

Cependant, en cas de vacance de mandat d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la Loi.

Un administrateur peut être révoqué, avec ou sans justes motifs, à tout moment par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 13. Pouvoirs des administrateurs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société et le pouvoir de représentation de la Société, en respect de ce qui précède, peut être délégué à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres mandataires, actionnaires ou non. La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par soit la signature individuelle d'un seul administrateur ou par la signature conjointe d'un administrateur de classe A ou d'un administrateur de classe B ensemble avec un administrateur de classe C. Conformément à la délégation de la gestion journalière de la Société, la Société sera aussi engagée par la signature de la personne à qui la gestion journalière a été déléguée.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 14. Conseil d'administration. Un des administrateurs de classe B sera nommé président du Conseil d'Administration et présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, le conseil d'administration pourra être présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être administrateur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs. Le Conseil d'Administration sera prévue sur une base annuelle jusqu'à une décision du Conseil d'Administration prévoyant la tenue du Conseil d'Administration moins fréquente.

La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins huit jours à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des administrateurs, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil.

Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises à la majorité simple des voix des Administrateurs présents ou représentés. Chaque administrateur a une voix.

Sous réserve des pouvoirs réservés par la Loi ou par les Statuts aux actionnaires, les décisions suivantes requièrent l'accord de l'administrateur A:

- la vente d'actifs de la Société, dont la valeur excède EUR 250.000;
- l'acquisition ou la vente d'actifs financiers (incluant les actions et autres titres), dont la valeur excède EUR 500.000;
- le transfert du siège social en tout autre lieu de la commune de Luxembourg, sous réserve de l'article 5 prémentionné;
- les modifications subséquentes du Business Plan de la Société ou des Règles d'évaluation comptables;

- tout investissement ou désinvestissement du capital non inclus dans le Business Plan de la Société dont la valeur de l'opération excède EUR 500.000;
- tout emprunt ainsi que tout endettement global sous quelque forme que ce soit de la Société excédant EUR 500.000;
- l'approbation des dépenses d'une valeur excédant EUR 250.000;
- le règlement de procédures légales ou d'arbitrage ayant pour conséquence une valeur supérieure à EUR 500.000;
- la conclusion de contrats (i) en dehors du cours normal de l'activité de la Société ou (ii) entraînant une dépense non prévue dans un Business Plan de la Société excédant EUR 100.000;
- la mise en place d'une filiale, succursale ou d'une association ou d'un contrat de partenariat commerciale;
- toute décision relative aux filiales ou participations ou sociétés affiliés (incluant la désignation d'un directeur sur base d'actions détenues);
- toute décision relative au capital autorisé de la Société; et
- la fusion, la scission, l'apport et le transfert universel de patrimoine ou d'une branche d'activité de la Société (dans la mesure où cela constitue une décision du conseil d'administration);
- l'approbation du transfert tel qu'indiqué sous le point 9.4 des statuts.

En cas de partage de vote, la voix du président est prépondérante.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux signées par le président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 15. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne doivent pas contracter à titre personnel des obligations pour la Société par un quelconque engagement. Les administrateurs seront liés envers la Société conformément à la Loi dans l'exécution de leur mandat et par toute faute dans la gestion des affaires de la Société.

Titre IV. - Assemblée Générale des actionnaires

Art. 16. Actionnaire unique. Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi.

Les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 17. Assemblées générales. Les assemblées générales d'actionnaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration, à défaut par les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

En l'absence d'actions au porteur, les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Toute assemblée générale des actionnaires ne délibère valablement que si la moitié du capital social est représentée. Si le quorum susmentionné n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les actionnaires sont convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée. Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées quelle que soit la portion du capital représentée.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires sont valablement adoptées par le vote de la majorité des actionnaires présents ou représentés. Les décisions suivantes doivent être adoptées à la majorité des actionnaires de classe A conformément aux dispositions de la Loi:

- modification des Statuts;
- rachat, augmentation ou diminution ou toute réorganisation ou restructuration du capital de la Société;
- nomination ou démission des administrateurs de classe A;
- nomination ou démission de l'auditeur de la Société;
- la déclaration de tout dividende ou autre distribution;
- le transfert du siège social dans toute autre lieu du Grand Duché de Luxembourg; et
- la fusion, scission, transfert universel de patrimoine ou d'une branche d'activité de la Société (dans la mesure où cela constitue une décision de l'assemblée des actionnaires).

Les résolutions décidant de modifier les Statuts ne peuvent cependant être adoptées que par une résolution prise par au moins les deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés.

Une assemblée générale des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes du dernier exercice social clos de la Société doit être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de juin à 15 heures ou le lendemain si ce jour est un jour férié.

Les minutes des assemblées générales d'actionnaires sont signées par le président, ou le cas échéant son remplaçant, et le(s) scrutateur(s) de l'assemblée et les actionnaires qui le demandent.

Titre V. - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil d'administration dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire sera annexé. Les comptes annuels seront soumis à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires dans six mois de la clôture de l'exercice social.

Quinze jours avant l'assemblée générale des actionnaires, chaque actionnaire peut prendre connaissance, au siège social de la Société, du bilan, du compte de pertes et profits ainsi que de tous les documents mentionnés par l'article 73 de la Loi.

Art. 20. Bénéfice. Le solde positif du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais doit être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par résolution de la majorité des actionnaires présents ou représentés décidant de sa distribution aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 21. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider, conformément à l'article 72-2 de la Loi et sous réserve des conditions posées par la Loi, de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, duquel devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou les Statuts.

Art. 22. Audit. La surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaire(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir au siège social de la Société approuvant les comptes annuels de l'année 2013. Cependant leur mandat pourra être renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la Loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre des Sociétés ainsi que les comptes annuels seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires pourra cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 23. Dissolution. La dissolution de la Société sera décidée par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution des actionnaires représentant au moins deux tiers du capital social. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un actionnaire.

Art. 24. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise selon les articles auparavant, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

En cas de liquidation de la Société, les règles suivantes s'appliquent dans l'ordre spécifié:

- premièrement, les détenteurs d'Actions de catégories B recevront le prix d'achat de leurs actions de catégorie B. Deuxièmement, les détenteurs d'Actions de catégories A recevront le prix d'achat de leurs actions de catégorie A.-

- les détenteurs d'Actions de catégories B recevront en préférence aux détenteurs d'Actions de catégorie A, un montant par Actions de catégorie B augmenté de 30% par année commençant à la date d'anniversaire d'émission des Actions de catégorie B (le montant de la liquidation aux associés financiers). Après paiement en entier du montant précédemment cité, les détenteurs d'Actions de catégorie A recevront un montant par Actions de catégorie A augmenté de 30% par année commençant à la date d'anniversaire d'émission des Actions de catégorie A (le montant de la liquidation aux associés opérationnels);

après paiement en entier du montant de la liquidation aux associés financiers et du montant de la liquidation aux associés opérationnels, les montants restants disponibles à être distribués seront distribués équitablement entre les actionnaires de la Société au pro rata de leur détention d'actions dans la Société.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions de catégorie A et les quatre cents (400) actions de catégorie B ont été souscrites comme suit:

- | | |
|--|-----------------------------------|
| 1) La société "PARANA MANAGEMENT CORP", prédésignée, quatre cents actions de catégorie B | 400 actions de catégorie B |
| 2) Monsieur Bart DE PELSMAEKER, préqualifié, cent actions de catégorie A | <u>100 actions de catégorie A</u> |
| Total: cinq cents actions | 500 actions |

Toutes ces actions ont été libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes pré-mentionnées, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

administrateur de classe A:

- Monsieur Bart DE PELSMAEKER, administrateur de société, né à Aalst (Belgique), le 1^{er} juillet 1967 demeurant à B-1820 Steenokkerzeel, Esdoornlaan 12;

administrateurs de classe B:

- La société "Powergraph BVBA", avec représentant permanent Monsieur Guido VAN DER SCHUEREN, gérant de société, né à Gant (Belgique), le 5 mars 1952, demeurant à B-9830 Sint-Martens-Latem, Zuylenveld 10;

- Monsieur Marc ECKER, administrateur de société, né à Bree (Belgique), le 8 février 1958, demeurant à B-1332 Genval, Dreve des Magnolias, 15;

administrateurs de classe C:

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, employé, né à Metz (France), le 8 octobre 1961, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

- Monsieur Alain RENARD, employé, né à Liège (Belgique), le 18 juillet 1963, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

3. La société anonyme "FIN-CONTROLE S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42230, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

5. Le siège social est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à deux mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux personnes comparantes, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdites personnes comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. VAN DER SCHUEREN, B. DE PELSMAEKER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 août 2011. LAC/2011/34895. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011114808/1048.

(110131150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Hypo European S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 102.723.

—
Auszug aus der Außerordentlichen Generalversammlung vom 27. Juli 2011

1) Das Mandat der Täglichen Geschäftsführung durch Andrea BAUM wird verlängert bis zur Generalversammlung im Jahre 2017.

Strassen, den 27. Juli 2011.

Präsident / Sekretärin / Stimmzähler

Référence de publication: 2011119429/12.

(110137250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Ibex International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 60, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 130.161.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011119430/11.

(110137298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

IMMO3F s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4916 Bascharage, 45, rue Pierre Clément.

R.C.S. Luxembourg B 148.632.

—
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011119433/9.

(110137526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

International Shipowners Reinsurance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 8.848.

—
Il résulte de l'assemblée générale annuelle du 29 juillet 2011 que:

- Madame Carolina Anna Pablietta Lockwood, née le 8 mai 1960, à Perth, Grande Bretagne, demeurant 42, rue des Vignes, L-5442 Lenningen est nommée Administrateur et déléguée à la gestion journalière;

- Monsieur Jonathan Robert Lester, né le 26 mars 1947 à Londres, Grande Bretagne, demeurant The Old School House Brook, Godalming, Surrey GU8 5UQ, Grande Bretagne, est nommé Administrateur;

- Monsieur Paul Robert Lorenz-Meyer, né le 30 janvier 1962 à Hambourg, Allemagne, demeurant 64 Parkallee, D-201434 Hamburg, Allemagne, est nommé Administrateur;

- Monsieur Matheos Los, né le 26 juin 1944 à Vrontados, Grèce, demeurant 82 Portland Place, W1B 1NS Londres, Grande Bretagne, est nommé Administrateur;

- Monsieur Jean Meyer, né le 27 décembre 1945 à Luxembourg, demeurant 41 Bei der Aarnescht, L-6969 Oberanven, est nommé Administrateur;

- Madame Tatiana Petalas, née le 15 mars 1973 à Genève, Suisse, demeurant 7, avenue Princesse Grace, 98000 Monte-Carlo, est nommé Administrateur;

- Monsieur Richard Bradbury Williams, né le 23 juin 1968 à Belfast, Irlande, demeurant 40 Woodside, Wimbledon, SW19 7AG, Londres, est nommé Administrateur;

- Monsieur Andrew Lindsay, né le 26 mai 1963 à Rochester, New York, Etats-Unis, demeurant Brambles, Shoreham Road, Otford, Kent TN14 5RL, Grande-Bretagne, est nommé Administrateur;

- Madame Birgit Aagaard-Svendsen, né le 29 février 1956 à Aalborg, Denmark, demeurant Christian Winthers Vej 21b, DK-2800 Kongens Lyngby, Denmark, est nommé Administrateur;

Il résulte de l'assemblée générale annuelle du 29 juillet 2011 que:

- Monsieur Tomas Dyrbye, né le 20 mars 1958 à Gentofte, Denmark, demeurant Rozenlaan 3, B-2970 Schilde, Belgique, est nommé Administrateur;

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

Le mandat de délégué à la gestion journalière prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an.

Référence de publication: 2011119436/34.

(110137193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Invest-Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 123.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011119437/11.

(110137103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

IOF Real Estate Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.314.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011119438/10.

(110137292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Iprojects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 136.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011119439/11.

(110137352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Iprojects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 136.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011119440/11.

(110137358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Ipsila S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 86.742.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion
du Conseil d'Administration du 4 juillet 2011*

- Il est pris acte de la démission de Madame Antonella GRAZIANO de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Présidente du Conseil d'Administration avec effet à ce jour.

- Madame Anne-Marie GREGIS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Antonella GRAZIANO, démissionnaire, avec effet à ce jour, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Certifié sincère et conforme
IPSILA S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011119441/20.

(110137044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Kredyt Inkaso Portfolio Investments (Luxembourg), Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 155.462.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

*Pour la Société
Signature
Un mandataire*

Référence de publication: 2011119443/13.

(110137174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Kefen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 73.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011119445/11.

(110137390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Triton III No. 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.938.

—
EXTRAIT

Suite à plusieurs transferts de parts sociales de la Société, en date du 19 août 2011, de Triton Fund III L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29, Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey JE2 3QA (Channel Islands), immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1081 («Triton Fund III L.P.»), agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 1080 («Triton Fund III General Partner L.P.»), agissant lui-même par son general partner Triton Managers III Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 98417 («Triton Managers III Limited») et de Triton Fund III F&F G L.P, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1083 («Triton Fund III F&F G L.P.»), agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P, agissant lui-même par son general partner Triton Managers III Limited à

(i) Triton Fund III No. 2 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1213 («Triton Fund III No. 2 L.P.») et agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., agissant lui-même par son general partner Triton Managers III Limited;

(ii) Triton Fund III F&F No. 2 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec son siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1084 («Triton Fund III F&F No. 2 L.P.») et agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P, agissant lui-même par son general partner Triton Managers III Limited;

(iii) Triton Fund III F&F No. 3 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1085 («Triton Fund III F&F No. 3 L.P.») et agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P, agissant lui-même par son general partner Triton Managers III Limited;

(iv) Triton Fund III F&F No. 4 L.P, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1116 («Triton Fund III F&F No. 4 L.P.») et agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., agissant lui-même par son general partner Triton Managers III Limited;

(v) Triton Fund III Executives L.P, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1082 («Triton Fund III Executives L.P.») et agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., agissant lui-même par son general partner Triton Managers III Limited;

(vi) Triton Fund III G L.P., une société en commandite régie par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1197 («Triton Fund III G L.P.») et agissant par son general partner Triton Managers III Limited;

(vii) Triton Fund III F&F L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1079 («Triton Fund III F&F L.P.») et agissant par son general partner TFF III Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1^{er} étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 101339,

les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

Triton Fund III L.P

111.144 parts sociales de catégorie A

111.144 parts sociales de catégorie B

111.144 parts sociales de catégorie C

111.144 parts sociales de catégorie D

111.144 parts sociales de catégorie E

111.144 parts sociales de catégorie F

111.144 parts sociales de catégorie G
111.143 parts sociales de catégorie H
111.143 parts sociales de catégorie I
111.143 parts sociales de catégorie J

Triton Fund III No 2 L.P.

9.135 parts sociales de catégorie A
9.135 parts sociales de catégorie B
9.135 parts sociales de catégorie C
9.135 parts sociales de catégorie D
9.135 parts sociales de catégorie E
9.135 parts sociales de catégorie F
9.136 parts sociales de catégorie G
9.136 parts sociales de catégorie H
9.136 parts sociales de catégorie I
9.136 parts sociales de catégorie J

Triton Fund III G L.P.

1.671 parts sociales de catégorie A
1.671 parts sociales de catégorie B
1.671 parts sociales de catégorie C
1.671 parts sociales de catégorie D
1.670 parts sociales de catégorie E
1.671 parts sociales de catégorie F
1.670 parts sociales de catégorie G
1.670 parts sociales de catégorie H
1.670 parts sociales de catégorie I
1.670 parts sociales de catégorie J

Triton Fund III F&F No 2 L.P.

232 parts sociales de catégorie A
233 parts sociales de catégorie B
233 parts sociales de catégorie C
233 parts sociales de catégorie D
232 parts sociales de catégorie E
232 parts sociales de catégorie F
232 parts sociales de catégorie G
232 parts sociales de catégorie H
232 parts sociales de catégorie I
232 parts sociales de catégorie J

Triton Fund III F&F No 3 L.P.

653 parts sociales de catégorie A
652 parts sociales de catégorie B
653 parts sociales de catégorie C
653 parts sociales de catégorie D
653 parts sociales de catégorie E
653 parts sociales de catégorie F
652 parts sociales de catégorie G
652 parts sociales de catégorie H
652 parts sociales de catégorie I
652 parts sociales de catégorie J

Triton Fund III F&F No 4 L.P.

917 parts sociales de catégorie A
917 parts sociales de catégorie B

917 parts sociales de catégorie C
917 parts sociales de catégorie D
917 parts sociales de catégorie E
917 parts sociales de catégorie F
918 parts sociales de catégorie G
918 parts sociales de catégorie H
918 parts sociales de catégorie I
918 parts sociales de catégorie J

Triton Fund III F&F G L.P.

361 parts sociales de catégorie A
361 parts sociales de catégorie B
360 parts sociales de catégorie C
360 parts sociales de catégorie D
360 parts sociales de catégorie E
360 parts sociales de catégorie F
360 parts sociales de catégorie G
360 parts sociales de catégorie H
360 parts sociales de catégorie I
360 parts sociales de catégorie J

Triton Fund III F&F L.P.

57 parts sociales de catégorie A
57 parts sociales de catégorie B
57 parts sociales de catégorie C
57 parts sociales de catégorie D
58 parts sociales de catégorie E
57 parts sociales de catégorie F
57 parts sociales de catégorie G
58 parts sociales de catégorie H
58 parts sociales de catégorie I
58 parts sociales de catégorie J

Triton Fund III Executives L.P.

830 parts sociales de catégorie A
830 parts sociales de catégorie B
830 parts sociales de catégorie C
830 parts sociales de catégorie D
831 parts sociales de catégorie E
831 parts sociales de catégorie F
831 parts sociales de catégorie G
831 parts sociales de catégorie H
831 parts sociales de catégorie I
831 parts sociales de catégorie J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III No. 12 S.à r.l.

Référence de publication: 2011118466/152.

(110135948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

KLC Holdings IX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KLC HOLDINGS IX S.A.
I. DONADIO / L. BARCAGLIONI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011119451/12.

(110136921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Kipanya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.148.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011119449/10.

(110137331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Kglynvest - Mundi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9870 Wintrange, 35A, A Staeves.

R.C.S. Luxembourg B 124.159.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011119446/10.

(110137004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Kikuoka Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5412 Canach, Scheierhaff.

R.C.S. Luxembourg B 28.646.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2011

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2011, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de ne plus renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de la société H.R.T. Révision SA. ayant son siège social à L-1526 Luxembourg 23, Val Fleuri.

L'assemblée décide de nommer la société anonyme PKF ABAX Audit avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, réviseur d'entreprises pour la révision de l'exercice 2011 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Mersch, le 16 août 2011.

Pour extrait conforme

N. AREND

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011119447/18.

(110136984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Lavica Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011119467/9.

(110137619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Lubelim S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 28.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUBELIM S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011119468/11.

(110137254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Tension Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.902.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of July.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Tension Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), whose share capital is set twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, on 23 December 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 199 of 29 January 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 143.902. The articles of incorporation have last been amended on 10 June 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The extraordinary general meeting is declared open at 2.00 p.m, with Me Marianne SMETRYNS, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Analia CLOUET, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Me Maxime BERTOMEU-SAVALLE, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1 To change the financial year of the Company so that it shall start on the first (1st) day of January of a given year and end on the thirty-first (31st) day of December of the same year.

2 To amend article 20 of the articles of association of the Company to reflect the change of the financial year of the Company contemplated above.

3 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxy forms of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolved, after deliberation, to pass unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith start on the first (1st) day of January and end on the thirty-first (31st) day of December of the same year.

The extraordinary general meeting further resolved that the current financial year, which started on the first (1st) day of April 2011, shall end on the thirty-first (31st) day of December 2011, so that the next financial year will start on the first (1st) day of January 2012 and end on the thirty-first (31st) day of December 2012.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend article 20 of the articles of association of the Company, to reflect the change of financial year resolved above, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 20. Financial Year.** The Company’s financial year starts on the first (1st) day of January of each year and ends on the thirty-first (31st) day of December of the same year.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900,-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 2.15 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt et unième jour de juillet.

Par-devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

s’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des associés de Tension Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social à 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 199 du 29 janvier 2009 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143.902. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 10 juin 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

L’assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Me Marianne SMETRYNS, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Me Analia CLOUET, avocat, demeurant à Luxembourg.

L’assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Me Maxime BERTOMEU-SAVALLE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Modification de l’année sociale de la Société de sorte qu’elle commencera le premier (1^{er}) jour de janvier d’une année donnée et finira le trente et unième (31^e) jour de décembre de la même année.

2 Modification de l’article 20 des statuts de la Société, afin de refléter le changement de l’année sociale de la Société proposée ci-dessus.

3 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu’ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L’intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d’usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l’ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu’elle est constituée, sur les points portés à l’ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de changer l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commencera le premier (1^{er}) jour de janvier d'une année donnée et qu'elle finira le trente et unième (31^e) jour de décembre de la même année.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé que l'année sociale en cours, qui a commencé le premier (1^{er}) jour du mois d'avril 2011, prendra fin le trente et unième (31^e) jour du mois de décembre 2011, de sorte que la prochaine année sociale commencera le premier (1^{er}) jour du mois de janvier 2012 et se terminera le trente et unième (31^e) jour du mois de décembre 2012.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 20 des statuts de la Société afin de refléter le changement d'année sociale décidée ci-dessus qui sera dorénavant lu comme suit:

« **Art. 20. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier (1^{er}) jour du mois de janvier de chaque année et se termine le trente et unième (31^e) jour du mois de décembre de la même année.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.15 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. Smetryns, A. Clouet, M. Bertomeu-Savalle, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 juillet 2011. Relation: RED/2011/1568. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011116677/128.

(110133970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Lubelim S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.799.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2011

1. M. Jacques CLAEYS est reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

2. M. Christian PIETTE est reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. Mme Christine HONORE est reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

4. M. Sébastien ANDRE est reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. est reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Veillez noter que M. Christian PIETTE et Mme Christine HONORE résident désormais à l'adresse suivante: B-8500 Kortrijk (Belgique), Wolvendreef, 65D.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Pour avis et extrait sincère et conforme
Pour LUBELIM S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011119469/24.

(110137263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

LXIV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.460.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 3 août 2011

En date du 3 août 2011, l'Associé Unique de LXIV S. à r. l. («la Société») a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Monsieur Miroslaw Jedrzejczyk en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat;
- De nommer Monsieur Michal Romanski, né le 10 juin 1974 à Krakow, Pologne, domicilié professionnellement à Al. Solidarnoci 36, 25-323 Kielce, Pologne, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat, pour une durée illimitée et avec un pouvoir de signature individuelle.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2011119470/16.

(110137107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

M&G Real Estate Finance 1 Co, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 84.316,98.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.184.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011119472/11.

(110137325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Malmaison Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 123.952.

—
Par résolutions signées en date du 3 août 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant de Classe B, avec effet au 1^{er} août 2011.
2. Nomination de Vishal Jugdeb, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant de Classe B, avec effet au 1^{er} août 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011119475/15.

(110136858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Mars Propco 26 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.504.075,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 122.322.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011119476/11.

(110136904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Mars Propco 27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.110.600,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 122.323.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011119477/11.

(110136905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Riga Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.469.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the third of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

B Enterprises SIA, having its registered office at Terbatas Street 23/25, 1011 Riga, Latvia,
here represented by Mrs. Marija Prechtlein, employee, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to act:

1.- That the Company "RIGA CAPITAL S.A.", with its registered office in L1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, under the number B 138.469, has been incorporated according to a deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, dated 4 April, 2008, which deed has been published in the Luxembourg official Gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 1389, dated June 5, 2008.

The articles of association of the Company were amended pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger dated June 16th, 2008, which deed has been published in the Luxembourg official Gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 1900, dated August 1, 2008.

2.- That the issued share capital of the Company is set at thirty one thousand Euros (EUR 31.000.-), divided into three million one hundred thousand (3.100.000) shares with a nominal value of EUR 0.01 each, entirely paid in.

3.- B Enterprises SIA prenamed, is the owner of all the issued shares of the Company.

4.- That in its quality of the sole shareholder of the Company, B Enterprises SIA hereby expressly states to proceed to the immediate dissolution and liquidation of the Company.

5.- That B Enterprises SIA moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company RIGA CAPITAL S.A. and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfill said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company.

6.- That full and entire discharge is granted to the managers as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until this dissolution.

7.- That the shareholder's register has been cancelled at this very moment, before the undersigned notary public.

8.- That the books and the corporate documents of the Company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved Company.

9.- That Fides (Luxembourg) S.A. is authorized in the name and on behalf of B Enterprises SIA to file any tax declaration, notice to the trade register or any other documents or perform any other actions, which might be necessary or useful for the finalization of the liquidation of the Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in French of the foregoing deed,
being understood that in case of discrepancy the English text will prevail.**

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille onze, le trois août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

B Enterprises SIA, ayant son siège social à Terbatas Street 23/25, 1011 Riga, Lettonie,
dûment représentée par Mme Marija Prechtlein, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration émise sous seing privé.

Laquelle procuration après signature «ne varietur» par la mandataire
agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société anonyme "RIGA CAPITAL S.A.", ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 138.469, a été constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1389 du 5 juin 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, en date du 16 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1900 du 1^{er} août 2008.

2.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-), représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune, entièrement libérées.

3.- B Enterprises SIA, prénommée, détient toutes les actions émises de la Société.

4.- En tant qu'actionnaire unique de la Société, B Enterprises SIA déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

5.- Que B Enterprises SIA, tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la Société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'associé unique.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

7.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires en présence du notaire.

8.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse de son siège social actuel.

9.- Que Fides (Luxembourg) S.A. est autorisée au nom et pour le compte de B Enterprises SIA de remplir toute déclaration fiscale, avis au Registre de Commerce ou tout autre document ou action, qui serait nécessaire ou utile à la finalisation de la liquidation de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. PRECHTLEIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2011. Relation: LAC/2011/35445. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011119015/88.

(110136425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

Mars Propco 28 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 303.700,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.324.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011119478/11.

(110136907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Mars Propco 29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.511.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.325.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011119479/11.

(110136908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Mars Propco 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 344.675,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.326.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011119480/11.

(110136909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Solal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.826.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trente décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Maître, Pierre-Olivier Wurth, Avocat, à Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ARISTOCRATIC ASSETS ASSOCIATES CO. établie et ayant son siège social à MAHE, SEYCHELLES

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "SOLAL HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 69.826, a été constituée suivant acte reçu le 07 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 563 du 22 juillet 1999.

II.- Que le capital social de la société anonyme SOLAL HOLDING S.A. est de 176.000 €, intégralement libéré, représenté par 1.760 actions de 100 € chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "SOLAL HOLDING S.A.".

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P-O. WURTH, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 janvier 2011. Relation: LAC/2011/121. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011120080/43.

(110137763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Mars Propco 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 314.600,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.327.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011119481/11.

(110136911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Mars Propco 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 269.175,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.328.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011119482/11.

(110136912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.
